



Amiens, le 28 février 2019

Communiqué de presse

Nutrimaine : Refus de l'homologation du PSE par l'État



A la suite de la réunion du 22 février 2019, l'État et la direction de l'entreprise ont prévu un nouveau point d'étape début mars.

Dans l'attente, le calendrier prévoit, partant de la date de dépôt du dossier et en l'absence d'accord, que le 28 février marque la date limite d'homologation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Face aux insuffisances d'un certain nombre de mesures sociales, la préfète de la Somme a décidé de faire refuser l'homologation du PSE par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Cette décision entraîne le lancement d'une nouvelle procédure d'homologation avec présentation d'un nouveau PSE devant le comité social et économique (CSE).